



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 75428

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la télévision numérique terrestre (TNT). Ce nouveau mode de diffusion, lancé en mars 2005, va permettre aux téléspectateurs de recevoir, dans un premier temps, 14 chaînes gratuites. Ce programme ne prévoit cependant aucune extension aux départements outre-mer (DOM) et notamment à la Réunion. Alors que l'île Maurice, certes État souverain et indépendant, sera couverte à 95 % par la TNT d'ici fin novembre 2005, il lui demande pour quelles raisons le Gouvernement n'a pas prévu une extension au DOM.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75428

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9341

Question retirée le : 4 juillet 2006 (Fin de mandat)